

DECISION DU PRESIDENT N° 2022/06

OBJET : Étude de projet – Opération pilote de restauration hydromorphologique sur deux tronçons de la Fosseille.

Le Président du Syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire,

VU la délibération exécutoire n° 2020-42 du 17/09/2020, reçue en Préfecture le 21/09/2020, par laquelle le Conseil Syndical a donné délégation à M. François RALLO, Président, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition financière de l'entreprise afin de répondre au besoin citer en objet ;

CONSIDERANT que le SMBVR est l'autorité Gémapienne sur le Bassin Versant de l'étang de Canet-St Nazaire, par validation de ses Statuts le 16 octobre 2018, par arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT que le SMBVR est le porteur des démarches PAPI et Contrat de milieu à l'échelle du Bassin Versant de l'étang de Canet-St-Nazaire

CONSIDERANT que de part ses compétences GEMAPI, le SMBVR s'engage dans la restauration des milieux aquatiques;

CONSIDERANT qu'une étude hydromorphologique a été lancée en 2017 sur le cours d'eau de la Fosseille permettant d'identifier des tronçons d'interventions pour améliorer le fonctionnement, ainsi qu'un ouvrage bloquant la continuité écologique;

LE PRESIDENT DECIDE

- D'approuver l'offre du groupement suivant : Mandataire «SARL OPALE » sise ZA la Plaine – 11 300 CURNANEL & Co-Traitant « PURE ENVIRONNEMENT SAS » sise 440, rue James Watt – Tecnosud – Immeuble Quartz – 66 100 PERPIGNAN, pour un montant de 49 852,50€ HT soit 59 823,00 € TTC
- D'inscrire la présente décision, qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication en préfecture, au registre des décisions Syndicales.
- De transmettre la présente à M. Le Préfet des Pyrénées Orientales et à M. Le Trésorier.
- De signer toutes les pièces afférentes à ce marché avec l'entreprise retenue.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de l'exercice 2022.



Fait à SALEILLES, le 05/08/2022

Le Président,

François RALLO

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.

Envoyé en préfecture le 16/08/2022

Reçu en préfecture le 16/08/2022

Affiché le



ID : 066-200044147-20220805-DECISION202206-DE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

OUV10

DECISION D'ATTRIBUTION¹

Le formulaire OUV10 est un modèle de décision d'attribution qui peut être utilisé par les **services de l'Etat et ses établissements publics** dans le cadre de la passation des marchés publics.

Ce document fait état des décisions du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice relatives aux offres reçues.

Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Syndicat mixte des bassins versants du Réart de ses affluents et de l'étang de Canet-St Nazaire SMBVR
3 rue des Fenouillèdes
Parc d'activités Sud Roussillon
66280 SALEILLES
Mail : contact@reart66.fr ; Tel : 04-68-22-18-53 ; SIRET : 200 044 147 000 11

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

B - Objet de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Etude de projet – Opération pilote de restauration hydromorphologique sur deux tronçons de la Fosseille

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Publicité
Du 25/05/2022 au 17/06/2022
Publication aux supports de presse suivants : www.lindependant.fr Ed. du 66, www.midilibre.fr Ed. du 66

■ Date et heures limites de réception des offres : 17/06/2022 à 12h

■ Délai de validité des offres : 180 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : Non OU Oui

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Elimination des offres

D1 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais :1..... (nombre).
- hors délais :0..... (nombre).

■ Décision relative à l'élimination des offres

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

E - Classement des offres

■ Décision relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice : (Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

F - Décision d'attribution

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide :
(Cocher la case correspondante.)

d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;

■ Identité du candidat retenu :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat retenu, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

Groupement

Mandataire :

SARL OPALE

ZA la Plaine – 11 300 COURNANEL

Tel : 04.68.69.20.01 / Fax : 09.70.19.34.74

Mail : secretariat@opale-ingenierie.fr

SIRET : 484 913 793 00036

Co-traitant :

PURE ENVIRONNEMENT SAS

440, rue James Watt – Tecnosud

Immeuble Quartz

66 100 PERPIGNAN

Tél : 04.68.68.58.48

Mail : secretariat@pure-environnement.com

Siret : 900 843 905 00010

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

- Taux de la TVA : ...20.....
- Montant HT : ...49 852.50.....
- Montant TTC : ...59 823.00.....

■ Motifs du choix de l'offre retenue :

(Cocher la case correspondante.)

- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

G - Déclaration d'abandon de la procédure

Envoyé en préfecture le 16/08/2022

Reçu en préfecture le 16/08/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-200044147-20220805-DECISION202206-DE

G1 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide d'abandonner la procédure et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un dialogue compétitif ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée.

H - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Salles , le 21/08/2022

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

François RALLO

Président

